

COMMUNE DE BARRÊME
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 mars 2026

Installation du conseil municipal

Le samedi 21 mars 2026 à 14 heures, les membres du conseil municipal, élus à l'issue des élections municipales, la liste ayant obtenu 275 voix contre 30, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance publique à la mairie de Barrême, sous la présidence de Madame Joëlle Franceschi, doyenne d'âge, conformément aux dispositions de l'article L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Présents

Étaient présents :

Mesdames CALVI M., FRANCESCHI J., BELLIER D., MALAVASI K., GANTEL L.

Messieurs CHABAUD J-L, VIVICORSI P-L., SABARLY A., MESTRE B., BRARD R., TOESCA E.

Absents excusés : Néant

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Ouverture de la séance

Madame la Présidente de séance ouvre la séance et rappelle l'engagement pris pour les six années à venir, en soulignant l'importance du travail collectif, de l'écoute et de la transparence.

Élection du Maire

Madame la Présidente invite le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire au scrutin secret.

Candidature :

Monsieur Jean-Louis Chabaud

Le dépouillement est assuré par :

- Madame Dominique Bellier

- Monsieur Pierre-Louis Vivicorsi

Résultats :

Votants : 11

Suffrages exprimés : 10

Bulletins nuls : 1

Monsieur Jean-Louis Chabaud obtient 10 voix.

Il est proclamé maire et installé dans ses fonctions à 14h15.

Détermination du nombre d'adjoints

Le conseil municipal fixe à trois le nombre d'adjoints.

Élection des adjoints

Résultat :

Votants : 11

Résultat : unanimité (11 voix)

Sont élus :

- Monsieur Pierre-Louis Vivicorsi, 1er adjoint

- Madame Mélyssa Calvi, 2ème adjointe

- Monsieur Alain Sabarly, 3ème adjoint

Les adjoints sont installés dans leurs fonctions à 14h30.

Lecture des documents et charte de l' élu local

Monsieur le Maire présente les délégations aux adjoints et les compétences attribuées à chacun.

Il expose également les délégations consenties au Maire par le conseil municipal, notamment en matière financière et administrative.

Il donne lecture de la charte de l'élu local et rappelle les obligations liées au mandat : respect des valeurs républicaines, intégrité, impartialité, transparence, prévention des conflits d'intérêts et engagement dans les fonctions.

Le conseil municipal est ensuite invité à se prononcer sur les indemnités de fonction du maire et des adjoints, conformément aux dispositions en vigueur.

Le conseil municipal décide de fixer les indemnités du maire et des adjoints selon les taux prévus par la réglementation en vigueur.

Intervention du Maire

Monsieur le Maire remercie les membres du conseil pour la confiance accordée et invite chacun à participer activement aux travaux municipaux.

Clôture de la séance

La séance est levée à 15H00.

Le Maire

Jean-Louis Chabaud

La Secrétaire de séance

Laurence Gantel

